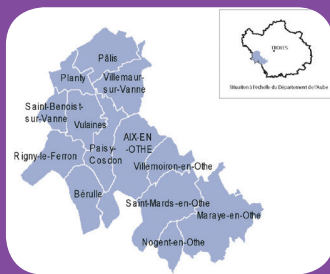




# Le Mag'

## du Pays d'Othe Aixois



27 Avenue Tricoche Maillard - 10160 Aix-en-Othe

Madame, Monsieur,

Le moins que l'on puisse dire est que depuis trois ans, le Parlement n'a pas chômé en matière d'élaboration de lois modifiant l'organisation du territoire.

Qu'on en juge :

> **17 mai 2013** : loi réformant l'organisation des départements et des cantons, réduisant ces derniers de moitié et instaurant un système binominal mixte afin de désigner les nouveaux conseillers départementaux (nouveau nom donné à ceux que l'on appelait jusqu'alors les conseillers généraux).

> **16 janvier 2015** : loi fixant les délimitations des nouvelles Régions en portant leur nombre de 21 à 13.

> **16 mars 2015** : loi définissant le nouveau régime à appliquer aux communes nouvelles, nées du rapprochement volontaires de communes dites historiques.

> **16 juillet 2015** : loi fixant les compétences des nouvelles Régions.

> **7 août 2015** : loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), visant au renforcement de l'intercommunalité en fixant des seuils démographiques pour la constitution d'EPCI (communautés de communes) à fiscalité propre.

C'est cette dernière loi, laquelle devant être mise en application au 1er janvier 2017 qui, proposant de modifier les périmètres des communautés de communes, préoccupe aujourd'hui les élus.

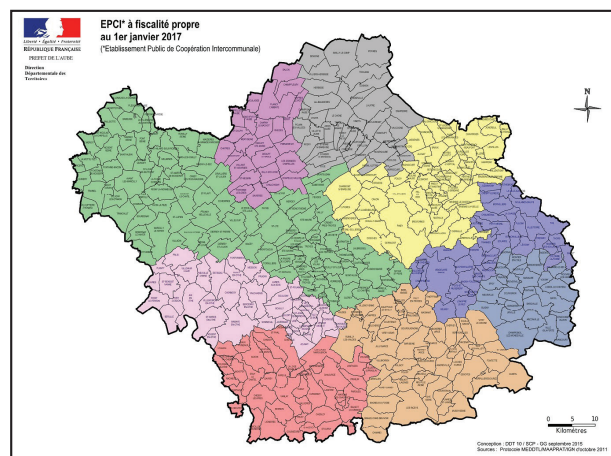
Afin de fixer le nouveau cadre de l'organisation territoriale, donc du nouveau découpage de notre département de l'Aube en communautés de communes répondant aux critères de la loi, l'Etat (madame la Préfète) a été chargé de faire des propositions.

Celles-ci ont été présentées le 5 octobre dernier en préfecture, dans le cadre de la réunion de la Commission Départementale d'Intercommunalité (CDCI).

Dans le cadre de ce nouveau schéma départemental d'intercommunalité dont vous avez peut-être pris connaissance par la lecture des journaux locaux, il est proposé que les trois communautés de communes de Bouilly-Mogne-Aumont, des Portes du Pays d'Othe et du Pays d'Othe Aixois (Bouilly, Estissac et Aix-en-Othe), soient fusionnées au sein d'une seule communauté de communes. Il est également proposé que les deux syndicats scolaires, le SIVOS des 5 vallées (Bérulle, Rigny, Vulaines, Planty, Saint-Benoist-sur-Vanne) et le SIVOS de la Vanne (Villemaur-sur-Vanne, Pâlis, Neuville), fusionnent pour ne faire qu'un.

Enfin, il est proposé la disparition du syndicat de transport scolaire, le SICGTS. Au vu de ces propositions, nous avons donc réuni le Bureau de notre communauté, lequel est composé d'un représentant, généralement le maire, de chacune de nos communes.

Ce dernier, a examiné la proposition de madame la Préfète de réunir les trois communautés de communes d'Estissac, de Bouilly et d'Aix-en-Othe, et a conclu, à l'unanimité des présents, que cette proposition était peu pertinente.



## !!!ATTENTION!!!

### PASSAGE À LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE À PARTIR DU 1 JANVIER 2016

(VOIR ARTICLE PAGE 6)

N°5 - NOVEMBRE/DECEMBRE 2015

En effet, l'argumentaire actant notamment du positionnement des trois communautés de communes par rapport au Grand Troyes, et faisant de leur péri-urbanité un lien commun, n'a pas convaincu les membres du Bureau.

En effet, si toutes les communes de la CC Bouilly-Mogne-Aumont, ainsi que certaines des Portes du Pays d'Othe sont dans le bassin de vie et l'aire d'attractivité de commerces et de services du Grand Troyes, il n'en est par contre, aucune du Pays d'Othe Aixois qui en fasse partie, comme le révèle l'Insee, dans une étude portant sur la structuration des territoires et les bassins de vie de Champagne Ardenne.

Cette enquête révèle que 34 communes, de l'Aube mais aussi de l'Yonne, sont liées, tant au « Pôle d'équipements et de services intermédiaire » d'Aix-en-Othe, qu'au « Pôle de proximité » d'Estissac. Les termes « intermédiaires » et « de proximité » sont ceux utilisés par l'Insee, laquelle définit trois types de Pôles en fonction de l'offre qui est la leur.

Pour mémoire, il est à noter que l'Insee définit les bassins de vie à travers des Pôles d'attractivité. Il est donc des « Pôles de services et d'équipements supérieurs », pôles où tous les services et commerces sont présents. Ils sont au nombre de trois dans l'Aube : Troyes, Romilly et Bar-sur-Aube.

Il est par ailleurs, des « Pôles intermédiaires », là où l'offre est importante sans être complète. Ils sont 41 en Champagne-Ardenne et cinq dans notre département : Nogent-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Brienne-le-Château, Bar-sur-Seine et Aix-en-Othe.

Ces pôles définissent également des bassins de vie. Il est enfin des « Pôles de proximité », 25 dans l'Aube, définissant d'autres bassins de vie, à échelle plus réduite. C'est donc en s'appuyant sur cette étude de l'Insee que les membres du Bureau, étudiant un certain nombre de scénarios alternatifs à la proposition de madame la Préfète, ont acté que celui qui consisterait à réunir les deux communautés de communes des Portes du Pays d'Othe et du Pays d'Othe Aixois, en une communauté du Pays d'Othe serait la meilleure des solutions.

En effet, l'identité géographique du Pays d'Othe est patente et la coopération mise en œuvre entre les deux communautés, notamment par l'intermédiaire du SIARPO puis du SMPO, a permis depuis près de quarante ans de créer des synergies propices au développement et à l'attractivité de nos territoires, notamment dans les domaines du tourisme (office de tourisme du Pays d'Othe, maillage des sentiers de randonnées, appel à projet Leader) ou de la culture ( école de musique intercommunale).

Par ailleurs, les enfants de 20 des 22 communes de cette aire, fréquente le collège d'Aix en Othe.

Ce rapprochement des deux communautés de communes nous apparaît donc cohérent et le mieux à même de favoriser dans le temps le développement du Pays d'Othe.

Prochainement, et afin de prolonger le débat, le conseil communautaire puis les conseils municipaux seront amenés à donner leur avis. Affaire à suivre donc...

Avec ma cordiale amitié,

**Yves FOURNIER**  
Président de la CDCPOA

## PERMANENCES DE L'A.D.I.L.A ET DU CDAD 10

### L'ADILA

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR  
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'AUBE

Les permanences ont lieu  
**le 3ème mercredi de chaque mois**  
**de 9 h 30 à 12 h 00.**

**Dans les locaux de la mairie**  
**d'Aix en Othe,**  
1 avenue Georges Clémenceau.

Pour prendre rendez-vous : **03 25 73 42 05**

### CDAD 10

**Pour les habitants de la Communauté**  
**de communes du Pays d'Othe Aixois.**

Permanences d'informations et d'orientation  
juridiques tenues par les juristes du **CDAD 10**

**Mercredi 18 Novembre 2015**  
**14 h 30 - 16 h 30**  
**Mercredi 2 Décembre 2015**  
**14 h 30 - 16 h 30**



Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la  
Communauté de communes - **03 25 46 70 63**

## LA MAISON DE SANTÉ

### ÊTRE ATTRACTIF C'EST ÊTRE EN MESURE DE DÉVELOPPER UNE OFFRE EN SERVICES DE SANTÉ DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ.

Le maintien et le développement des services médicaux et paramédicaux sur le Bourg-centre d'Aix-en-Othe constitue un enjeu majeur pour maintenir l'attractivité du territoire intercommunal et même au-delà.



### ANTICIPER SUR LES ENJEUX DE LA MÉDECINE RURALE DE DEMAIN.

A l'échelle nationale, les jeunes médecins hésitent de plus en plus à s'installer dans les territoires ruraux et ne souhaitent plus travailler de la même façon que leurs aînés, mais travailler en groupe, dans des structures qui regroupent plusieurs types de professions de santé.

Par ailleurs, cette profession va connaître des évolutions d'ici quelques années avec notamment le développement de la télémédecine.

Si la situation n'est pas encore catastrophique en Pays d'Othe Aixoise, il est nécessaire pour le territoire d'être en mesure d'anticiper le renouvellement des médecins généralistes en place.

### LA MAISON DE SANTÉ : LE CŒUR DU PROJET DE SANTÉ DE TERRITOIRE.

Afin de rendre le territoire attractif pour les jeunes médecins, la Communauté de communes et les professionnels de santé travaillent en partenariat. Une association de professionnels de santé a été créée en 2012. Elle regroupe des médecins généralistes, des pharmaciennes, des infirmières,

des aides-soignantes et un podologue. Avec l'aide d'un bureau d'études missionné par l'Agence Régionale pour la Santé, les professionnels de santé ont élaboré un projet de santé de territoire. Ce projet vise à regrouper en un lieu unique les professionnels de santé qui le souhaitent afin d'exercer leur activité, de pouvoir partager des équipements et de mettre en place des actions communes (par exemple garantir la permanence et la continuité des soins ou mettre en place des équipes pluridisciplinaires...).

Ce lieu unique, c'est la Maison de santé pluridisciplinaire que la Communauté de communes va construire à Aix-en-Othe sur le site de l'ancienne Gendarmerie (juste à côté du nouvel Office de tourisme). Elle comprendra des espaces pour l'activité des professionnels de santé impliqués dans le projet, des espaces communs (Espace accueil / secrétariat, salles d'attente partagées pour les médecins généralistes et paramédicaux, une salle de réunion...) ainsi qu'un logement d'accueil pour des étudiants, remplaçants et stagiaires.

La construction devrait être achevée en juillet 2017.

**Jérôme RONCIN**  
Chef de projet environnement  
et développement de la Communauté de communes



Rien ne me prédisposait à venir m'installer à Saint-Benoist-sur-Vanne si ce n'est une petite annonce « Vend maison à Saint-Benoit-sur... Seine ». Et voilà donc 34 ans que je suis installé à Saint-Benoist-sur... Vanne.

Au fil des années, j'ai vu la commune restructurée et embellie par les différents conseils. Une salle des fêtes fût construite, une petite usine « le Porc Champenois » devint un important employeur « les Établissements Bonduelle » La salle de classe se transforma en Regroupement Scolaire avec l'aide des communes de Bérulle et de Vulaines.

Le fleurissement initié par les Sabatins tient aujourd'hui une place importante. Nous nous voulons village propre, village fleuri, village accueillant. Nous ne pouvons que vous inciter à venir vous promener sur les bords de la Vanne entre « St Benoist et Courmononcle ». Dans cet endroit bucolique, bon nombre de Sabatins au cours de cette promenade ont déclaré leur flamme à leur bien-aimée.

### UN PEU D'HISTOIRE



**Saint-Benoist-sur-Vanne** : 240 habitants, se trouve à six lieues ouest-quart-sud-ouest de Troyes, anciennement Courmorin, à mi-côte sur la droite de la Vanne et sur la route de Sens.

C'est en 1705 que l'évêque Hugues II donna ses droits sur le village au monastère de Saint-Benoit-sur-Loire.

Courmorin changea alors de nom pour devenir Saint-Benoist-sur-Vanne.

La construction du château est antérieure au XV<sup>e</sup>. Il fut reconstruit en 1638 après avoir été détruit suite à un incendie en 1594. Il fut alors doté d'un réseau défensif comprenant une double ceinture de douves. Il est aujourd'hui magnifiquement restauré.

**Courmononcle** : C'est en 1854 que par arrêté du 14 juin ce village fut réuni à Saint-Benoist, il comptait alors 85 habitants.

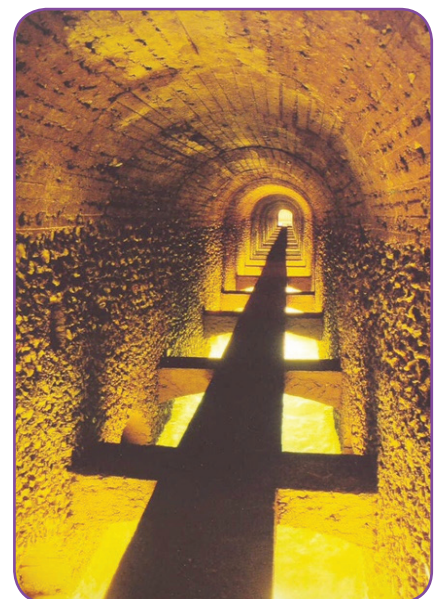
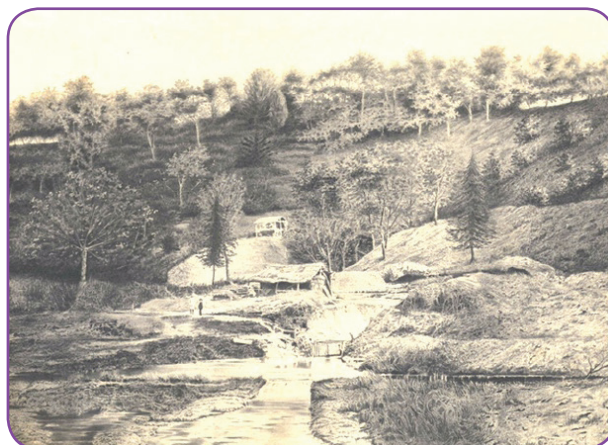
**Armentières** : Au XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Vauluisant y possédait une grange. Cette métairie fut restaurée au XVI<sup>e</sup> siècle; c'est la ferme qui existe encore aujourd'hui; c'est le pays des sources.



### LES SOURCES

Les sources d'Armentières et de la Bouillarde alimentent Paris depuis 1868. Par décision du Conseil de Paris, la source de la Bouillarde alimente également St Benoist depuis 2007 à raison de 24 m<sup>3</sup>/h.

Les sources en raison du plan Vigipirate ne peuvent actuellement être visitées.

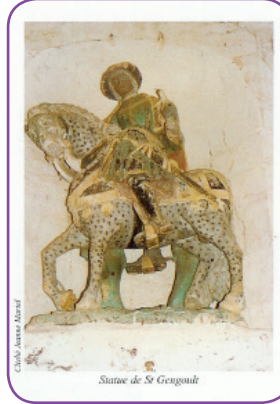


# SAINT-BENOIST-SUR-VANNE VU PAR SON MAIRE

## LA CHAPELLE



**La chapelle Saint-Gengoult** à Courmononcle est un monument datant du début du XIII<sup>e</sup> siècle pour le porche et la nef. Le chœur, restauré après un incendie date du XIX<sup>e</sup> siècle. La chapelle possède un portail de style Roman. La toiture porte un clocheton qui abrite une cloche, fondue au XVI<sup>e</sup>/XVII<sup>e</sup> siècle.



Gengoult est né au début du VIII<sup>e</sup> siècle, de parents très chrétiens. Ses distractions étaient la bienfaisance et la chasse, ce qui explique le faucon qu'il tient en main.

En âge de s'établir, il épousa Ganéa, fille de haute noblesse, mais de petite vertu. Les guerres l'appelèrent à prendre rang dans les armées de Pépin le Bref. Quand il revint chez lui, il apprit les infidélités de sa femme. Comme elle refusait d'avouer, il décida de lui faire subir l'épreuve de l'eau.

Il fit jaillir une source à Courmononcle près de la chapelle et lui dit:

« Plongez votre bras dans ce bassin si vous êtes sans reproche vous n'aurez aucun mal. Si vous avez pêché, Dieu ne laissera pas votre crime impuni ».

Ganéa accepta sans méfiance. Mais à peine avait-elle plongé son bras dans l'eau qu'elle le retira vivement. Celui-ci était rouge, couvert de cloques, déplié comme si l'eau avait été bouillante.

Gengoult laissa à sa femme le loisir de se repentir. Mais l'épouse coupable ne lui avait pas pardonné et elle résolut de le faire assassiner par son amant. Celui-ci pénétra dans la chambre où reposait Gengoult et leva son épée. Gengoult fut mortellement blessé et succomba le surlendemain, le 11 mai 760.

Tout de suite sa mémoire fut vénérée et invoquée non seulement pour la paix des ménages mais également pour la guérison des panaris...!



Le chateau

Le regroupement scolaire



Les établissements Bonduelle

## LES ARTS AU VILLAGE



Grande manifestation culturelle qui se déroule chaque année le 1<sup>er</sup> week-end de septembre. Peintres et sculpteurs sont accueillis par les habitants dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

**Henri KERZREHO**  
Maire de Saint-Benoist-sur-Vanne

## ENVIRONNEMENT : LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE

Un grand changement dans la collecte des déchets recyclables.

A partir du **1er janvier 2016**, le mode de collecte sélective change. Désormais les emballages plastiques, les emballages métalliques, papiers et cartons d'emballages seront ramassés en porte-à-porte une fois tout les 15 jours. Seul le verre demeurera en point d'apport volontaire sur les 23 points déjà existants.

Pour que les déchets recyclables soient collectés, des sacs jaunes spécifiques seront distribués par les mairies aux différents usagers : seuls ces sacs seront ramassés. Ils devront contenir uniquement des déchets recyclables : en cas d'erreurs de tri ils pourront ne pas être ramassés.



Dans ce sac jaune, je mets en VRAC uniquement :

Les bouteilles et  
flacons en plastique.

Les boîtes de conserve,  
aérosols et barquettes en alu.



Les journaux, magazines,  
revues et prospectus.

Les briques alimentaires et  
autres emballages cartonnés.

### POURQUOI UN TEL CHANGEMENT ?

Depuis 2000, la collecte sélective en apport volontaire a été mise en place sur notre territoire afin de permettre le recyclage des matériaux qui peuvent avoir ainsi une deuxième vie.

Le passage à une collecte sélective a entraîné une réduction du volume des ordures ménagères et a généré des recettes liées à la vente des matériaux recyclables. Le taux de la TVA a été également réduit puisqu'il est passé de 19,60 % à 5,5 %. Jusqu'à présent des plate-formes

ou des « points tri » ont été réalisés dans chaque commune afin de recevoir les conteneurs à verre (conteneur vert), à papier/carton (conteneur bleu) et à corps creux (conteneur jaune). Vous étiez invités à venir déposer vos déchets recyclables sur les plates formes existantes dans les différentes communes.

Afin d'améliorer la quantité et la qualité des déchets issus de la collecte sélective, les élus ont décidé de mettre en place la

### LE SAVIEZ-VOUS

Le coût à la charge de la Communauté de communes pour les trois services que sont la collecte des ordures ménagères résiduelles, la déchèterie et la collecte sélective est entièrement financé par la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères.

La revente de déchets recyclables ainsi les aides des éco organismes contribuent à réduire fortement ce coût. Le rachat des déchets recyclables se fait en fonction de la quantité mais aussi de la qualité : plus il y a d'erreur de tri moins les déchets recyclables rapportent !

En cas de doute sur le tri n'hésitez pas à vous renseigner

**0 800 100 601**

(Numéro vert)




collecte en porte-à-porte. Si ce mode de collecte coûte plus cher que le ramassage à point d'apport volontaire, ce coût devrait être au moins en partie compensé par les gains obtenus par plus de déchets recyclables.

**Jérôme RONCIN**  
Chef de projet environnement  
et développement de la Communauté de communes

## THÉÂTR'O BISTROT - HIVER 2015

### DINER SPECTACLE... à côté de chez vous!



**Vendredi 20 novembre** 19h30  
Brasserie des Tilleuls à Pâlis

**MENU 26 €** Boissons non comprises

- Amuse-bouche et apéritif offerts
- Terrine de poissons vivagrotte française et son meuchin
- Rôti de couteau de porclet en orzo sauce forestière avec sa garniture de légumes
- Fromages
- Entremet chocolat crème laïlle cerises amères

☎ +33(0)3 25 46 87 96  
Coordonnées GPS : 48°17'16.3"N 3°42'22.4"E



**Samedi 5 décembre** 19h30  
Gril'Othe à Saint-Mards-en-Othe

**MENU 27 €** Boissons non comprises

- Associés de saumons et son meuchin, terrate cerise
- Mignon de porc saucé au foie gras, petits légumes confits du Pays de l'Aube
- Framboisier léger coulis de mangue

☎ +33(0)3 25 70 10 03  
Coordonnées GPS : 48°10'26.1"N 3°47'59.0"E

Ben Tourny est un jeune prodige autodidacte. Il commence le piano à 5 ans et joue en public depuis l'âge de 11 ans. Aujourd'hui, avec plus de 2000 concerts à son actif, Ben est un musicien de scène professionnel et efficace, son jeu virtuose enflamme les salles et festivals où il se produit. Après son succès durant le Cabaret Itinérant du Festival en Othe 2015, **Ben Tourny** revient en Othe Armance rien que pour vous dans les 6 Bistrots de Pays. La musique actuelle de Benjamin distillera de grands moments de virtuosités et d'émotions tout au long de votre soirée.

**Réservation obligatoire.**



**VENDEDI 20 NOVEMBRE**  
«La Brasserie des Tilleuls»  
Bistrot de Pays à Pâlis  
03.25.46.87.96

**SAMEDI 5 DÉCEMBRE**  
«Gril'Othe»  
Bistrot de Pays  
à Saint-Mards-en-Othe  
03.25.70.10.03

## LES ASSOCIATIONS VOUS ANNONCENT...

### SAMEDI 7 NOVEMBRE AIX-EN-OTHE

**Conférence** organisée par la MJC d'Aix-en-Othe sur le thème « L'Hermione et La Fayette ». Témoignage d'un participant de la traversée.

### DIMANCHE 8 NOVEMBRE VILLEMAUR-SUR-VANNE

**Troc aux plantes**, pressée de pommes, échange de végétaux dans la cour de la mairie de 14h à 18h. Organisé par le club des Panadiers.



### DU 12 AU 14 NOVEMBRE AIX-EN-OTHE

**Bourses aux jouets, livres, vêtements de fêtes, de ski et articles de puériculture.** Salle polyvalente de la Mairie. Vente le :  
> jeudi 12 novembre de 9h30 à 12h  
> vendredi 13 novembre de 14h à 18h  
> samedi 14 novembre de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.  
Dépôt sur RDV au 03.25.46.75.04

### DIMANCHE 15 NOVEMBRE VILLEMAUR-SUR-VANNE

**Loto familial.** A la salle des fêtes, de 13h à 20h. Organisé par le club des Panadiers.

### SAMEDI 21 NOVEMBRE AIX-EN-OTHE

**Spectacle musical «GREASE»** par la choral « Mes sons en scène ». 20h30 à la salle polyvalente de la mairie. Organisé par l'ACA, tel : 03.25.46.65.99

### PLANTY

**Soirée Beaujolais nouveau** avec animations musicales à la salle des fêtes. Sur réservation au 03.25.76.13.08. Organisée par le comité des fêtes de Planty.

### AIX-EN-OTHE

**Conférence** organisée par la MJC d'Aix-en-Othe sur le thème « Métis déracinés ». Témoignage d'une personne métisse d'origine asiatique suivi d'une exposition de photos.

### SAMEDI 28 NOVEMBRE MARAYE-EN-OTHE

**Concert** de l'Armans'onne à la salle des fêtes, à 18h. Entrée gratuite.

### 5 ET 6 DÉCEMBRE VILLEMOIRON-EN-OTHE

**Marché artisanal** de la Saint Nicolas. Exposition et vente de produits divers à la salle des fêtes.

### SAMEDI 19 DÉCEMBRE AIX-EN-OTHE

**Loto gourmand** à 19h à la salle polyvalente. Organisé par l'ACA, tel : 03.25.46.65.99

### AIX-EN-OTHE

**Conférence** organisée par la MJC d'Aix-en-Othe sur le thème « La Nouvelle Zélande ». Témoignage d'une française qui y a vécu, ainsi que d'un Maori.



## INFOS PRATIQUES

### DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE D'AIX-EN-OTHE

#### Horaires d'hiver (du 1er Octobre au 31 Mars)

Lundi	Fermé
Mardi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Vendredi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Samedi	8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h*
Dimanche	Fermé

\* L'entrée du dernier véhicule est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture

Chemin du Four - Route de Villemoiron  
10160 Aix-en-Othe  
Tel : 03 25 81 18 39



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OTHE AIXOIS

27 avenue Tricoche Maillard - 10160 Aix en Othe  
Tel : 03 25 46 70 63  
Fax : 03 25 46 66 03  
SITE WEB : [cdc-pays-othe-aixois.jimdo.com](http://cdc-pays-othe-aixois.jimdo.com)

#### Horaires d'ouverture des bureaux

Lundi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Mercredi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h



### OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'OTHE ET DE LA VALLÉE DE LA VANNE

2, Rue Maréchal Foch - 10160 Aix-en-Othe  
**Tél** : 03 25 80 81 71 - **Email** : [ot.pays.othe@wanadoo.fr](mailto:ot.pays.othe@wanadoo.fr)  
SITE WEB : [www.tourisme-paysdothe.fr](http://www.tourisme-paysdothe.fr)



Retrouvez dès maintenant toute l'offre touristique et les manifestations sur l'application OTHE ARMANCE.

Disponible sur App Store et Google play

#### Horaires hors saison

Lundi	Fermé
Mardi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Mercredi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Jeudi	10 h à 12 h 30
Vendredi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Samedi	10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30
Dimanche	Fermé

#### Directeur de la publication

Yves FOURNIER

#### Impression

La Renaissance

#### Composition

Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois

#### Tirage

3900 exemplaires

Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2015